## CONSEIL COMMUNAL DU 22 JANVIER 2019

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Conformément à l'article L1122-24, §3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à l'article 12 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, le point ci-après est porté à l'ordre du jour arrêté le 14 janvier 2019.

## SEANCE PUBLIQUE

Immunauté Fr

## Affaires générales

5.1. Enregistrement et retransmission des conseils communaux sur internet.

A Thuin, le 15 janvier 2019.

Par ordonnance,

La Directrice Générale f.f.,

Ingrid LAUWENS

Chef de Bureau Administratif

Le Député-Bourgmestre,

Paul FURLAN